



ONE TECH HOLDING
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
AU CAPITAL DE 53.600.000 DT

SIEGE SOCIAL :
Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades -Tour A- Les Berges du Lac Tunis
MATRICULE FISCAL : 1174821B

LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent 46.871.585 actions composant le capital social de la Société soit (87,447 %) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2014	16 107 280,991
Résultats reportés antérieurs	255 114,550
Sous total	16 362 395,541
Réserve légale 5%	818 119,777
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	15 289 161,214

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	131 230 837,667
Total	131 485 952,217

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 225 millimes par action correspondant à la somme globale de 12 060 000,000 Dinars, prélevée sur la prime d'émission.

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 12 060 000,000 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 16 juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 20.000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que le fonds MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III PCC a franchi le seuil de participation dans le capital de

la Société, en date du 09 Juin 2014, et qu'il détient plus de 5% de droit de vote dans le capital social de la Société.

Suite à la proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le fonds MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III PCC en qualité d'administrateur, et ce pour la durée restante du mandat du Conseil d'Administration actuel qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Le fonds MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III PCC déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remercie l'Assemblée et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, réuni en date du 27/08/2014, l'assemblée générale ordinaire décide d'accorder à chaque membre du comité permanent d'audit une rémunération annuelle brute égale à 10.000 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

ONE TECH HOLDING

Cité El Khaliq - Rue du Lac Lochness
Immeuble les Arcades Tour A
Les Berges du Lac - Tunis

Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2014

(Selon PV de l'AGO du 20 Mai 2014 ayant approuvé les états financiers arrêtés au 31/12/2014)

ACTIFS	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	CAPITAUX PROPRES	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	44 923	14 700	Capital social	53 600 000	53 600 000
Moins : amortissement	<u>-17 255</u>	<u>-3 573</u>	Réserves légales	1 423 968	605 848
<i>S/Total</i>	27 668	11 127	Prime d'émission	119 170 838	131 231 022
Immobilisations corporelles	1 089 385	116 200	Resultats reportés	15 544 275	255 114
Moins : amortissement	<u>-116 799</u>	<u>-30 987</u>	Total des capitaux propres après affectation du resultat de l'exercice	189 739 081	185 691 984
<i>S/Total</i>	972 586	85 213			
Immobilisations financières	192 069 332	188 497 106	PASSIFS		
Moins : Provisions	<u>0</u>	<u>0</u>	Passifs non courants		
<i>S/Total</i>	192 069 332	188 497 106	Emprunts	4 301 978	6 894 861
Total des actifs immobilisés	193 069 586	188 593 446	Provision pour risques et charges	275 000	125 000
Autres actifs non courants	520 715	1 071 362	Total des passifs non courants	4 576 978	7 019 861
Total des actifs non courants	193 590 301	189 664 808			
ACTIFS COURANTS			PASSIFS COURANTS		
Stocks	0	0	Fournisseurs et comptes rattachés	207 954	201 546
Moins : Provisions	<u>0</u>	<u>0</u>	Autres passifs courants	406 877	310 802
<i>S/Total</i>	0	0	Autres passifs financiers	14 806 884	13 764 155
Clients et comptes rattachés	712 934	444 268	Concours bancaires	0	0
Moins : Provisions	<u>0</u>	<u>0</u>	Total des passifs courants	15 421 715	14 276 503
<i>S/Total</i>	712 934	444 268	Total des passifs	19 998 693	21 296 364
Autres actifs courants	1 270 244	554 171			
Moins : Provisions	<u>0</u>	<u>0</u>			
	1 270 244	554 171			
Placements et autres actifs financiers	13 830 307	16 227 807			
Liquidités et équivalents de liquidités	333 988	97 294			
Total des actifs courants	16 147 473	17 323 540			
Total des actifs	209 737 774	206 988 348	Total capitaux propres et passifs	209 737 774	206 988 348

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness
Immeuble les Arcades Tour A
Les Berges du Lac - Tunis

ETAT D'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES EN TENANT COMPTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE

DESIGNATION	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2013	53 600 000	131 231 022	0	-146 068	12 263 030	196 947 984
Affectation du résultat 2013			605 848	11 657 182	-12 263 030	0
<i>Dividendes</i>				-11 256 000		-11 256 000
Perte sur actions propres		-184				-184
Résultat de la période (Exercice 2013)					16 107 281	16 107 281
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2014	53 600 000	131 230 838	605 848	255 114	16 107 281	201 799 081
Affectation du résultat bénéficiaire 2014 (AGO du 20 Mai 2015)			818 120	15 289 161	-16 107 281	0
<i>Dividendes</i>		-12 060 000				-12 060 000
Situation des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2014	53 600 000	119 170 838	1 423 968	15 544 275	0	189 739 081